PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

Objet : Règlement n° 417-06-2020

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance ordinaire du 7 juin 2021**, il a été adopté le règlement numéro417-06-2020 **« Règlement numéro 417-06-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 5 370 000 $ pour la construction du Parc régional linéaire reliant la Véloroute de la Chaudière à la Cycloroute de Bellechasse - Secteur de la Nouvelle-Beauce, pour l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce ».** Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 septembre 2021.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 13 septembre 2021.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier

268, rue d'Assise, bureau 103, Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0
Tél. : 418 387-3444 • Téléc. : 418 387-7060 • mrc@nouvellebeauce.com • www.nouvellebeauce.com